

Année scolaire 2026-2027
CALENDRIER DU COLLÈGE NOTRE-DAME DE BURY
RENTRÉE 2026

LA RENTRÉE EST FIXÉE AU :

Pour les élèves de 6^{ème} : MARDI 1er SEPTEMBRE 9h25 – 16h00 avec restauration obligatoire pour tous
Pour les élèves de 5^{ème} : MARDI 1er SEPTEMBRE 13h00 – 16h00
Pour les élèves de 4^{ème} : MARDI 1er SEPTEMBRE 13h00 – 16h00
Pour les élèves de 3^{ème} : MARDI 1er SEPTEMBRE 13h00 - 15h00
L'emploi du temps du collège débutera le **MERCREDI 2 SEPTEMBRE** à 8h30 (demi-pension assurée).

⚠ Accueil des **nouveaux élèves** (inscrits fin juin uniquement et élèves de 6^{ème} absents lors de la visite en juin) 6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème} : **VENDREDI 28 AOÛT 17h30.**

La photo de classe aura lieu le **MARDI 8 SEPTEMBRE.**

HORAIRES

À partir du 3 septembre, **un accueil des élèves demi-pensionnaires est assuré de 7h45 jusqu'à 17h..**

L'accueil des élèves externes se fait de 7h45 à 11h30, puis de 12h40 à 17 heures.

Les horaires de chacun sont fixés par l'emploi du temps.

Les parents doivent, dès la rentrée, paramétrer sur leur compte Ecole Directe les autorisations de sortie de leur enfant. Celles-ci permettront, en cas de modification d'emploi du temps, la sortie anticipée de l'élève. A défaut d'autorisation, l'élève se présentera en salle de permanence.

Les parents peuvent aussi choisir une inscription obligatoire à l'étude en début ou fin de journée. Pour ce faire, merci de remplir la page du carnet de liaison correspondante.

L'accès à l'établissement et la sortie se font uniquement par les tourniquets situés sur l'avenue Georges Pompidou.

DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2026-2027

TOUSSAINT : jeudi 15 octobre 2026 **après les cours** au lundi 2 novembre 2026 **au matin** ;

NOËL : vendredi 18 décembre 2026 **après les cours** au lundi 4 janvier 2027 **au matin** ;

HIVER : vendredi 5 février 2027 **après les cours** au lundi 22 février 2027 **au matin** ;

PRINTEMPS : vendredi 17 avril 2026 **après les cours** au lundi 4 mai 2026 **au matin** ;

ASCENSION : mercredi 5 mai 2027 **après les cours** au lundi 10 mai 2027 **au matin.**

Une réunion pédagogique pour les équipes éducatives aura lieu le **vendredi 16 octobre 2026. Aucun**

élève ne sera accueilli ce jour-là.

L'établissement sera fermé le mercredi 11 novembre 2026, le lundi de Pâques (29 mars 2027), ainsi que le lundi de Pentecôte (17 mai 2027).

Début des vacances d'été : la fin de l'année scolaire est fixée au **vendredi 2 juillet 2027** après les cours. Cette date sera certainement modifiée en fonction de celle du **Diplôme National du Brevet** et vous sera communiquée dès que possible.

⚠ Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer **RIGOREUSEMENT** aux dates prévues pour le début et la fin des vacances. En cas de non-respect réitéré de ces dates, le contrat de scolarisation passé avec l'établissement et renouvelable annuellement au cours des années collège pourrait être remis en cause.

DES RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS

- **Une réunion de parents par niveau** est organisée en début d'année :
 - **6^{ème} : samedi 5 septembre 2026 de 9 heures à 12 heures** à l'auditorium
 - **5^{ème} : vendredi 18 septembre 2026 à 18h00** à l'auditorium
 - **4^{ème} : lundi 14 septembre 2026 à 18h00** à l'auditorium
 - **3^{ème} : mardi 15 septembre 2026 à 18h00** à l'auditorium
- **Une réunion parents-professeurs individuelle**
 - **6^{ème} : jeudi 7 janvier 2027 à partir de 16 heures** en salle de restauration
 - **5^{ème} : jeudi 17 décembre 2026 à partir de 16 heures** en salle de restauration
 - **4^{ème} : mardi 12 janvier 2027 à partir de 16 heures** en salle de restauration
 - **3^{ème} : mardi 8 décembre 2026 à partir de 16 heures** en salle de restauration

Ces temps d'échanges de quelques minutes permettent de faire un point étape rapide sur la scolarité et le parcours de votre enfant. des rendez-vous individuels peuvent être sollicités à tout moment avec un enseignant, le professeur principal ou le coordinateur de vie scolaire.

À QUI S'ADRESSER ?

Les échanges, oraux et écrits, respectent les règles de courtoisie relatives à toute relation de communication. La prise de rendez-vous s'effectue via Ecole Directe. La déconnexion est un droit qui s'applique à chacun.

CONCERNANT LA SCOLARITÉ

À CHAQUE PROFESSEUR

Pour toute question concernant la matière qu'il enseigne. Les rendez-vous sont à prendre via Ecole Directe.

AU PROFESSEUR PRINCIPAL

Pour une vue d'ensemble sur la scolarité de l'élève, le professeur principal est l'interlocuteur privilégié. Les rendez-vous sont à prendre via Ecole Directe.

AU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Pour tout ce qui concerne la scolarité dès lors que celle-ci pose quelques soucis comme, l'orientation, les propositions du conseil de classe ou encore l'intégration de votre enfant au collège. Les rendez-vous sont à prendre via Ecole Directe :

- en sixième : **Monsieur Julien Jacob**
- en cinquième : **Madame Zeinab Hammodi**
- en quatrième : **Madame Bénédicte Amiard**
- en troisième : **Madame Sara Castano**

AU COORDINATEUR DE VIE SCOLAIRE

Pour tout ce qui relève de la « vie scolaire », c'est-à-dire le vécu de votre enfant en dehors des heures où il est pris en charge par un professeur, tout ce qui relève du comportement général, de la vie de groupe et du suivi des absences et retards.

- en sixième : **Madame Aurélie Grelier**
- en cinquième et quatrième : **Madame Sarah Colin**
- en troisième : **Monsieur Stéphane Dervaux**



Pour signaler l'absence de votre enfant, merci de le faire au plus tard le matin même du jour de l'absence, à partir de 7h45 :

- Par téléphone à l'accueil : 0134273800
- Par message via Ecole Directe, au Coordinateur de Vie scolaire et à l'éducateur référent du niveau

À QUI S'ADRESSER ?
DE MANIÈRE PLUS GÉNÉRALE

À LA DIRECTRICE ADJOINTE DU COLLÈGE : Madame Pauline Walocha

Pour les situations particulières et exceptionnelles.

AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT COORDINATEUR : Madame Céline Daquin

Pour toute question dont le cadre implique plusieurs unités pédagogiques ou concerne l'Ensemble Scolaire. Les rendez-vous sont à prendre par téléphone via le secrétariat de Notre-Dame de Bury.

AU SERVICE COMPTABILITÉ : Madame Régine Gallo

Pour toute question concernant le paiement des frais de scolarité et de demi-pension, ou toute difficulté rencontrée dans ce domaine, question qu'elle traitera ensuite avec le chef d'établissement coordonnateur.

AU SECRÉTARIAT DU COLLÈGE : Madame Aurélie Messin

collegebury@bury-rosaire.fr / amessin@bury-rosaire.fr ou au 01 34 27 38 45 pour le suivi administratif de votre enfant, pour les demandes de renseignements et les formalités, telles que certificats de sortie, bourses, etc.

À L' ACCUEIL DE BURY : Madame Jeannine Fruit

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 heures à 18 heures
Mercredi de 8 heures à 17 heures

Toute correspondance sera adressée à

COLLÈGE ND de BURY
1 avenue Georges Pompidou
95580 MARGENCY
01 34 27 38 00
collegebury@bury-rosaire.fr

Merci de mentionner sur l'enveloppe la personne ou le service intéressés

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est inséré dans le carnet de liaison: parents et élèves doivent en prendre connaissance et signer ce carnet de liaison.

***Tout élève inscrit au Collège Notre Dame de Bury s'engage à respecter intégralement ce règlement.
Dans le cas contraire des mesures éducatives seront appliquées.***

DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Toute absence en dehors du calendrier officiel des vacances doit demeurer **exceptionnelle** et faire l'objet d'un courrier adressé à la directrice adjointe, Madame Pauline Walocha.

Merci de ne pas utiliser pour cela le carnet de liaison.

CARNET DE LIAISON

Les élèves du collège sont munis dès la rentrée d'un carnet de liaison destiné à enregistrer les retards, les absences, les autorisations de sortie et des pages permettant une correspondance courte et non confidentielle entre l'établissement (direction, professeurs, éducateurs) et la famille.

Nous attirons votre attention sur l'importance de ne pas utiliser ces pages pour des sujets délicats ou lorsque vous êtes en désaccord avec des décisions prises dans l'établissement. Pour des questions éducatives évidentes, votre enfant doit rester en dehors du nécessaire dialogue alors à entamer.

Nous vous demandons de consulter régulièrement Ecole Directe pour le suivi du travail et du comportement. Des manquements réitérés conduisent à des sanctions.

Ce carnet est un document officiel, il ne peut donc être décoré par l'élève.

En cas de perte ou de détérioration de ce carnet, l'élève devra en racheter un nouveau au prix de 5€.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Vous recevrez des bulletins trimestriels et des bilans des acquis via Ecole Directe. Ceux-ci sont à **télécharger et à conserver** précieusement, il n'est pas délivré de duplicata.

BADGES

Chaque élève reçoit un badge lors de son arrivée au collège. **Il doit toujours l'avoir sur lui et doit le conserver d'une année sur l'autre.**

Ce badge sert de carte d'identité scolaire, il permet d'accéder à l'établissement et à la restauration et d'emprunter des livres au CDI. Il ne doit donc en aucun cas être raturé ou surchargé d'écritures ou de dessins sous peine de devoir être racheté.

Tout élève désirant déjeuner doit présenter son badge à l'entrée du self.

Les élèves externes désirant déjeuner occasionnellement se présenteront à la restauration avec leur badge ; le règlement des repas sera prélevé à partir du 5 du mois suivant.

En cas de **perte ou de détérioration** de ce badge, il doit être renouvelé contre paiement de 10 € par carte bancaire en ligne à partir de l'espace Famille Ecole Directe. Le coordinateur de vie scolaire remettra son nouveau badge à l'élève.

En cas d'oubli, dans un souci d'éducation à la responsabilité, l'élève pourra être pénalisé.

LES MANUELS SCOLAIRES

Les enseignants se serviront à la fois des manuels scolaires, de manuels numériques, et de séquences numériques qu'ils auront construites pour dispenser leurs cours.

Les manuels scolaires seront distribués à la rentrée. **Nous vous invitons à inciter vos enfants à en prendre le plus grand soin** et à les couvrir d'une couverture plastique non-collante, dès le début de l'année.

En fin d'année scolaire, les manuels non rendus ou rendus détériorés seront facturés à la famille.

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures par niveau est jointe à cette circulaire et disponible sur la centrale d'achats SCOLEO.

www.scoleo.fr

Ce service aux familles est mis en place par l'APEL Bury-Rosaire

SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

L'établissement scolaire peut organiser des sorties dans un objectif pédagogique précis. Celles-ci permettent d'assurer une activité d'enseignement sous une forme et dans un lieu différent (visite d'un monument, d'un musée, représentation théâtrale, journée de cohésion ...). Si le Pass culture vient parfois en soutien de la contribution des familles, un budget prévisionnel d'une centaine d'euros est à prévoir pour l'année, à réajuster en fonction du projet de classe.

Concernant d'éventuels voyages scolaires, l'information vous sera communiquée en début d'année.

TENUE DE SPORT

Les élèves rangeront leurs affaires de sport dans un sac destiné exclusivement à cet effet. **Chaque pièce de leur tenue sera marquée à leur nom.**

Pour des raisons d'hygiène, **cette tenue est strictement réservée aux activités de sport**. Les élèves changeront de vêtements après le sport. Nous rappelons que pour des questions de sécurité, **les déodorants en aérosol sont interdits**.

Pendant la journée les élèves seront habillés en « tenue de ville » correcte.

OBJETS TROUVÉS

Nous souhaitons attirer votre attention sur le nombre considérable de vêtements et objets divers qui ne retrouvent pas leur propriétaire chaque année. Ayant des capacités de stockage limitées, à chaque fin de période, nous alimentons les vestiaires du Secours Catholique ou de la Croix Rouge. Merci de votre vigilance à suivre de près les affaires de votre enfant. Les objets et vêtements trouvés sont regroupés au bureau du pôle éducatif ou à l'accueil.

ASSOCIATION SPORTIVE

- Voir circulaire jointe

SALLE DE PERMANENCE

C'est un lieu de travail et de silence, placé sous la responsabilité d'au moins un adulte.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (C.D.I.)

Animé par l'enseignante documentaliste, ce centre est à la disposition des élèves qui peuvent y faire des recherches, y emprunter certains documents et participer aux différentes activités proposées.

PARCOURS AVENIR

Nous attirons l'attention des élèves sur l'intérêt de se documenter pour mieux se mettre en projet, et de ne pas attendre la fin de l'année de 3^{ème} pour connaître les choix d'orientation possibles pour réaliser ces projets.

Dans le cadre de l'éducation à l'orientation, des actions seront mises en place de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

Madame Cordeiro (5^{ème}-4^{ème}), **Madame Hatay** (3^{ème}), le professeur principal et le responsable pédagogique sont les interlocuteurs de choix pour les familles sur ce sujet.



SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL 3^{ÈME}

Du 14 AU 18 DÉCEMBRE 2026. Nous recommandons aux élèves de se mettre en recherche de stage dès maintenant. La convention de stage sera disponible dès la rentrée. Il vous faudra l'éditer en 3 exemplaires afin de la faire compléter par l'employeur et par le collège.

INFIRMERIE : infirmière : Madame Mylène Leroux (lundi – mardi – jeudi – vendredi, à partir de 10h)



En aucun cas un élève malade n'est autorisé à appeler sa famille lui-même.

Nous rappelons que l'infirmerie scolaire a pour vocation de faire de la prévention, de suivre les élèves ayant des traitements médicaux et de traiter les urgences du jour (accidents, malaises...). **Elle n'est en aucun cas un dispensaire assurant les soins qui doivent être pris en charge par les familles** (maux du week-end, blessures pas ou mal soignées...). Si votre enfant présente des symptômes de maladie le matin au réveil (maux de gorge, maux de tête, toux, maux de ventre), la température devra être prise. Si celle-ci s'avère supérieure à 37,8°, votre enfant ne devra pas se présenter dans l'établissement. Au cas où vous ne seriez pas vous-même disponible, vous devrez prévoir dès à présent une personne majeure, étant proche de l'établissement en cas de maux se déclarant dans la journée ou accident nécessitant un retour au domicile. Pour rappel, votre enfant ne pourra en aucun cas rentrer chez lui seul même si vous habitez près de

l'établissement. Si vous souhaitez rencontrer l'infirmière, vous pourrez prendre rendez-vous le mercredi matin en envoyant un mail à mlieroux@bury-rosaie.fr.

A.P.E.L. BURY-ROSAIRE

Cette association adhère à une Union Nationale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre. Par son activité aux côtés de l'équipe éducative, l'APEL contribue à créer un climat de collaboration et de coéducation entre les familles et l'école.

Venez nombreux à l'**Assemblée Générale annuelle qui aura lieu début octobre** (date à venir) à 20 h à Bury.

LES ENTRÉES ET SORTIES

Jusqu'à nouvel ordre le plan VIGIPIRATE alerte attentat est toujours activé.

Celui-ci nous impose la limitation des accès ainsi que le contrôle de toute personne entrant dans l'établissement. Nous vous remercions de votre collaboration **en vous présentant systématiquement à l'accueil avant toute circulation au sein de l'établissement.**

SÉCURITÉ

La circulation étant particulièrement dense dans l'avenue Georges Pompidou, les élèves tout comme les parents sont invités à observer toutes les règles de sécurité à l'entrée et à la sortie.

Vous diminuerez les risques d'accident pour votre enfant en lui demandant :

- ♦ de rentrer dans le collège dès son arrivée le matin. Les stationnements sur les trottoirs ou devant le portail motorisé d'accès aux professeurs sont sources de danger aux heures de grande circulation. Il est **strictement interdit aux élèves de ressortir du collège** après être entrés le matin et en dehors des horaires prévus.
- ♦ de rentrer dans l'établissement en descendant de sa trottinette, de son vélo ou de son cyclomoteur, tout en rappelant l'importance du port du casque de bout en bout du trajet.

Le règlement intérieur stipule que **l'accès et le stationnement des trottinettes électriques dans l'établissement pour les élèves de moins de 14 ans est interdit**, conformément à l'article R412-43-3 du code de la route.

- ♦ de veiller, à la sortie des cours, à éviter toute bousculade.

En outre, **les règles de sécurité routière sont à respecter** comme :

- ♦ toujours traverser sur les passages piétonniers après avoir regardé à gauche et à droite.
- ♦ ne pas circuler, avec leur cycle, sur les trottoirs.

Nous vous rappelons que le moyen de transport est de la responsabilité des familles et que ce choix pourra être remis en cause si l'élève ne respecte pas les consignes de sécurité.

Nous vous demandons instamment de ne pas stationner sur la chaussée, de ne pas déposer vos enfants devant les tourniquets du collège et de ne pas y faire demi-tour. Nous vous rappelons la valeur de l'exemplarité ainsi que le passage par vos enfants de deux niveaux de l'attestation de sécurité routière en 5^{ème} et en 3^{ème}.

Pour des questions de sécurité, il est interdit de rentrer dans l'enceinte de l'établissement à pied par le portail des véhicules automobiles ; de même cet accès n'est pas autorisé aux parents qui accompagnent leurs enfants.

Des garages, **non couverts** et **non gardés** (établissement non responsable en cas de détérioration ou de vol), placés près des tourniquets, sont à la disposition des élèves pour les deux roues qui doivent donc être **attachés**.

Nous souhaitons à votre enfant une belle année scolaire 2026-2027

Madame Pauline WALOCHA
Directrice adjointe du collège

Madame Céline DAQUIN
Chef d'Établissement Coordinateur